

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES

5 et 10 km de Grenade sur route, courses nature 9 et 17 km, randonnée et courses enfants du samedi 1^{er} juin 2019

L'Association « Enfile tes baskets » organise la 15^{ème} édition des courses pédestres « **CAP sur Grenade** », le **1^{er} juin 2019 à Grenade sur Garonne (31)**.

Courses

5 épreuves sont proposées + 2 courses enfants :

- 2 courses enfants : 18h et 18h10,
- Course nature de 17 km : départ 18h30,
- Course nature de 9 km : départ 18h45,
- Randonnée de 8,5 km : départ 18h45 (sur le parcours de la course nature),
- Course sur route de 5 km,
- Course sur route de 10 km : départ 19h pour les 5 et 10 km.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non licenciés, nés à partir de 2001 (junior) pour la course nature de 17 km, 2003 (cadet) pour le 10 km et la course nature de 9 km, et 2005 (minime) pour le 5 km. Les départs seront donnés sur la piste de roller à Grenade sur Garonne (31) et l'arrivée se fera sous la halle de Grenade, sauf pour les courses enfants (départ et arrivée Halle de Grenade).

La course nature de 9 km est ouverte au Canicross (matériel obligatoire : harnais pour le maître et le chien, laisse).

Responsabilité, certificat médical, assurance

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Les secours sont assurés par une équipe de secouristes et un médecin, ainsi chaque coureur autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer. Les concurrents renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, ils

s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

La participation à la course sur les 5 km et 10 km, les courses natures de 9 km et 17 km est soumise à la **présentation obligatoire par les participants à l'organisateur** :

- D'une **licence FFA** (plus précisément licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Ou d'une **licence sportive délivrée par une fédération agréée uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**. On parle ici par exemple de la licence UFOLEP. Attention en tant que coureur, en général le sport est indiqué au dos de la licence, donc si vous envoyez votre licence à l'organisateur, pensez à scanner le recto et le verso.
- Ou d'une licence délivrée par **l'UNSS** ou **l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où **l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire**
- Ou d'un certificat médical d'absence de **contre-indication à la pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant de **moins d'un an à la date de la compétition** ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

Attention : Depuis le 1^{er} novembre 2018 les licences compétition délivrées par la **FFCO**, la **FFPM** ou la **FFTRI** ne

sont plus acceptées.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, ils ne sont pas rendus.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fournie une traduction en français.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés et vidéos pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de décision administrative, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et leur **remettre son dossard et sa puce sans franchir la ligne d'arrivée.**

Toute puce non restituée à l'arrivée sera facturée 10€.

Vols et effractions

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou effractions.

Sécurité

En dehors des voitures des organisateurs, aucun véhicule motorisé ne pourra suivre la course. De même ne sont pas autorisés les accompagnateurs cyclistes. La circulation n'étant pas fermée mais filtrée, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

L'épreuve sera encadrée par les organisateurs, la police municipale et la gendarmerie.

Chaque participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation.

Le temps maximum alloué est de 60 min pour la course de 5 km, 80 min pour les courses 10 km route et 9 km nature, et 120 min pour la course nature de 17 km et la randonnée. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

Inscriptions

Les montants des engagements sont fixés à :

- 10 € pour le 5 km
- 12 € pour le 10 km, la course nature de 9 km
- 14 € pour la course nature de 17 km
- 5 € pour la randonnée
- Gratuit pour les courses enfants.

L'inscription se fait sur Internet via le site de la course <http://enfiletesbaskets.fr> ou sur <http://www.chrono-start.com>; **avant le 30 mai 2019 minuit ; ou par courrier avant le 28 mai 2019, à l'adresse suivante :**

Mr Laurent PIGATTO 30 rue des Demoiselles 31 330 ONDES.

Inscription possible le jour de la course : un stand sera présent le samedi matin sur le marché de Grenade entre 9h00 et 12h00 pour les inscriptions et retrait des dossards. **Une majoration de 2 € sera effective** pour toute inscription l'après-midi de la course entre 16h00 et 18h30 sous la halle sauf pour la randonnée.

Tout engagement est ferme et définitif, et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Catégories

Pour les courses des 5 km, 10 km, 9 km et 17 km, les catégories sont : minimales (sur le 5 km uniquement), cadets (sauf sur le 17 km), juniors, espoirs, seniors, M1, M2, M3, M4. Il y aura une catégorie handisport, sauf sur les parcours natures.

Ravitaillement

Ils seront disposés :

- Aux points kilométriques 3 – 5 et 8 pour les circuits sur route,
- Aux points kilométriques 4 et 7 pour la course nature de 9 km,
- Aux points kilométriques 5 – 10 et 13 pour la course nature de 17 km,

Ainsi qu'à l'arrivée des courses.

Classements et récompenses

Seules les épreuves 5 et 10 km « route », et 9 et 17 km « nature » sont chronométrées.

Les classements seront affichés sur place et visibles à partir du lendemain sur <http://enfiletesbaskets.fr>. Il sera établi un classement féminin et masculin.

Seront récompensés, les 3 premiers au scratch de chaque épreuve chronométrée, et au premier de chaque catégorie.

Le chronométrage sera assuré par puce électronique.

Chaque arrivant recevra un cadeau y compris les randonneurs.

Acceptation

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Canicross

Cette course est uniquement autorisée sur le parcours nature de 9 km.

Les canicrossseurs partiront après les autres coureurs.

Les RTS (Règles Techniques et de Sécurité) de cette discipline seront appliquées.

Courses enfants

2 courses pour les enfants de 7 – 9 ans (2010 à 2012) et 10-13 ans (2006 à 2009) seront organisées sur une distance d'environ 800 m pour les plus jeunes et 1600 m pour les autres.

L'engagement est gratuit et le certificat médical facultatif car il n'y aura pas de classement officiel.

Un goûter leur sera proposé à l'issue de la course et des cadeaux récompenseront tous les arrivants.

Inscriptions sur <http://www.chrono-start.com> et le jour même sous la halle entre 9h et 12h, et 16h00 et 17h30.

1^{er} départ à 18h00 pour les 7 – 9 ans rue de la République, au niveau de la halle.

Un échauffement collectif sera proposé aux enfants avant le départ.